

Le 15 novembre 2021

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 15 novembre à 20h00 tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Roberto Pelletier
Monsieur Frédéric Beaulieu
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Normand Lizotte

Poste vacant : siège numéro 1

Assiste également à la séance du conseil, Madame Dominique Michaud, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- Mot de bienvenue

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- Conformité du quorum

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- Adoption de l'ordre du jour

PROJET ORDRE DU JOUR

- 1- **Mot de bienvenue**
- 2- **Conformité du quorum**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
 - a. Période de questions portant sur ordre du jour
- 4- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021**
- 5- **Suivi des dossiers**
- 6- **Approbation des comptes et déboursés**
- 7- **Correspondance**
- 8- **Affaires financières**
 - a. Dépôt - Liste immeubles admissibles à la vente pour taxes
 - b. Adoption – Budget OH Témiscouata
 - c. Résolution – Changement de signataires
- 9- **Loisirs, cultures et vie communautaire**
 - a. Soumission – Rénovation restaurant Camping du Lac Dôle
- 10- **Travaux publics**
 - a. Adoption – Prime employés travaux publics
 - b. Avis de motion – Règlement d'emprunt #419 décrétant l'acquisition d'un chargeur sur roues et un emprunt de 395 000 \$
 - c. Soumission – Déneigement caserne

11- Urbanisme

- a. Adoption – Dérogation mineure 53 rue Caron

12- Sécurité incendie

- a. Résolution – Formation pompiers volontaires
b. Soumission – Logiciel Sécurité – Première Ligne

13- Santé bien-être et Hygiène du milieu

- a. Résolution – Représentants délégués pour la RIDT
b. Résolution – Représentant Office d'Habitation

14- Varia

15- Période de questions

16- Levée de l'assemblée

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Varia » ouvert.

- a. Période de questions (ODJ)

4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 octobre et que Madame la Mairesse et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- Suivi des dossiers

Loisirs : 5 personnes se sont présentés à la rencontre de l'organisme dont 2 observateurs désignés de la municipalité. Il y aura un appel pour trouver de nouveaux membres.

6- Approbation des comptes et déboursés

11-21-9344

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 31 octobre et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **151 640.81 \$** et de salaire net de **32 279.64 \$**.

7- Correspondance

Présentation aux membres du conseil la liste de la correspondance reçue au courant du mois d'octobre 2021.

8- Affaires financières

a. Dépôt - Liste immeubles admissibles à la vente pour taxes

11-21-9345

CONSIDÉRANT les articles 1022 à 1060 du *Code Municipal* concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT les articles 1013 à 1018 du *Code Municipal* concernant la saisie et la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT qu'au 11 novembre 2021 il y a encore des contribuables qui doivent des arrérages de taxes,

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter la liste des arrérages de taxes telle que présenté par la directrice générale et de poursuivre la procédure.

b. Adoption – Budget OH Témiscouata

11-21-9346

ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Témiscouata fait partie des organismes dont les activités financières sont consolidées avec ceux de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a une entente avec la SHQ où la municipalité absorbe 10 % du déficit d'exploitation de l'immeuble situé sur son territoire,

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la présentation budgétaire de la SHQ au nom de l'Office d'Habitation du Témiscouata.

c. Résolution – Changement de signataires

11-21-9347

CONSIDÉRANT la dernière élection tenue le 7 novembre dernier;

CONSIDÉRANT l'arrivée au poste de maire d'une nouvelle personne;

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Madame Mélissa Lord mairesse en remplacement de Madame Sonia Larrivée, à signer les effets bancaires, à ouvrir des comptes de dépôts, à souscrire, tirer, accepter ou endosser tous les billets à ordre, lettre de change, chèques, ordres de paiement d'argent. Dominique Michaud et Marie-Josée Corbin sont toujours autorisées à contresigner ces mêmes effets.

9- Loisirs, cultures et vie communautaire

a. Soumission – Rénovation restaurant Camping du Lac Dôle

11-21-9348

Suite à la réception de 3 soumissions pour le levage du bloc restaurant au Camping du Lac Dole et y coffrer et couler un mur en béton d'une hauteur de 24 pouces et y rassoir le bâtiment, il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Mini-Jacking au montant de 21 400\$ plus les taxes applicables. Un montant équivalent à 10% du montant sera déboursé avant le début des travaux.

10- Travaux publics

- a. Adoption – Prime employés travaux publics

11-21-9349

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer une prime salariale pour les gardes de fin de semaine au montant de 1\$ l'heure (vendredi – samedi – dimanche) pour les employés des travaux publics (département 3300)

- b. Avis de motion – Règlement d'emprunt #419 décrétant l'acquisition d'un chargeur sur roues et un emprunt de 395 000 \$

Je Roberto Pelletier conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil un règlement d'emprunt décrétant l'acquisition d'un chargeur sur roues et un emprunt de 395 000 \$

Je Roberto Pelletier conseiller dépose le projet de règlement d'emprunt #419

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 419 décrétant l'acquisition d'un chargeur sur roues et un emprunt de 395 000 \$ »

Article 3 Dépenses

Le conseil municipal est autorisé à faire l'acquisition un chargeur sur roues (loader) pour le département des travaux publics pour une dépense maximale de 420 000 \$

Article 4 Emprunt

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 395 000 \$ sur une période de 10 ans, à affecter un montant de 25 000\$ provenant de la réserve financière prévue à cet effet

Article 5 Prélèvements

Pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 Réduction de l'emprunt

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée

pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 7 Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

c. Soumission – Déneigement caserne

11-21-9350

Suite à la réception d'une seule soumission suite à un appel d'offres sur invitation, il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de déneigement de la nouvelle caserne incendie ainsi que du stationnement du gymnase en soirée seulement à Ferme Beau Matin 1990 Inc. au montant de 4770.00\$ plus les taxes applicables.

11- Urbanisme

a. Adoption – Dérogation mineure 53 rue Caron

11-21-9351

ATTENDU QUE Le demandeur souhaite pouvoir construire un second bâtiment accessoire de type garage résidentiel sur son lot

ATTENDU QUE Le règlement de zonage impose, sur un lot dont la superficie est comprise entre 1 500m² et 3 000m², un total maximum de 85 m² de bâtiments accessoires. Le demandeur doit donc obtenir une dérogation mineure sur ce point de 38,79 m².

ATTENDU QUE le règlement de zonage impose que la superficie totale maximale ne doit pas être supérieur à la superficie de plancher du bâtiment principal. Le demandeur doit donc obtenir une dérogation mineure sur ce point de 8,29 m².

Il est proposé par Richard Bossé appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dérogation mineure aux conditions suivantes :

1 - La hauteur du futur garage ne soit pas plus haut que le garage existant;

2 - Le futur bâtiment accessoire, de l'extérieur, est une apparence d'uniformité;

3 - AUCUNE possibilité d'ajouter un autre bâtiment accessoire même en demandant une seconde dérogation mineure.

12- Sécurité incendie

a. Résolution – Formation pompiers volontaires

11-21-9352

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers (6 pour pompier I, 1 pour pompier II, 8 pour opérateur autopompe et 1 pour officier non urbain) dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Témiscouata.

b. Soumission – Logiciel Sécurité – Première Ligne

11-21-9353

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a l'objectif d'actualiser le plan d'intervention sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les interventions pompiers nécessite à chacune de celles-ci l'entrée de données dans un fichier;

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition du logiciel « Sécurité - Première Ligne » au montant de 3 300\$. À cela s'ajoute de la formation et implantation au montant maximal de 3 140\$ non récurrent. Le prix du contrat de maintenance annuelle est de 720\$. Plus les taxes applicables.

13- Santé bien-être et Hygiène du milieu

a. Résolution – Représentants délégués pour la RIDT

11-21-9354

ATTENDU QUE le représentant délégué à la RIDT doit être nommé avant la tenue de la prochaine rencontre de la Régie;

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité de nommer M. Normand Lizotte à représenter la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! lors des rencontres mensuelles de la RIDT.

b. Résolution – Représentant Office d'Habitation

11-21-9355

CONSIDÉRANT que Monsieur Gilles Dumont était le représentant de la Municipalité aux réunions de l'office d'habitation du Témiscouata;

CONSIDÉRANT que la Municipalité se doit d'y avoir un représentant selon les normes de la SHQ,

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité de nommer M. Richard Bossé à représenter la Municipalité de Saint-Louis-du Ha! Ha lors des réunions de l'office d'habitation.

14- Varia

Aucun point discuté en varia

15- Période de questions

Pas de questions de l'assistance

16- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h38.

Mélissa Lord

Mairesse

Dominique Michaud

DG et Secrétaire-trésorière